

**FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL**

Pour le renouvellement des représentantes et des représentants du collège D (doctorants des laboratoires de l'OSU-EFLUVE) du Conseil de gestion de l'Observatoire des Sciences de l'Univers Enveloppes Fluides de la Ville à l'Exobiologie (OSU-EFLUVE) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

**Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, (UPEC)**

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.713-1, L.719-1 et suivants, L.721-1 et suivants, D.719-1 et suivants, D.721-1 et suivants ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération en date du 7 septembre 2022 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers ;
- VU** la décision cadre en date du 13 avril 2023 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins organisés au sein de l'Université de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;
- VU** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 13 avril 2023 ;



**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Les opérations électorales en vue du renouvellement complet des représentantes et des représentants du collège D (doctorants des laboratoires de l'OSU-EFLUVE) se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	<b>Au plus tard le mercredi 31 mai 2023</b>
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	<b>Au plus tard le mardi 6 juin 2023 à 16h00</b>
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	<b>Au plus tard le vendredi 9 juin 2023</b>
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les usagers dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	<b>Au plus tard le lundi 12 juin 2023</b>
Scellement de l'urne	<b>Lundi 19 juin 2023 à 14h00</b>
<b>PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :</b>	
<b>DU MARDI 20 JUIN 2023, 10 HEURES 00 AU MERCREDI 21 JUIN 2023, 16 HEURES 00</b>	
Clôture des opérations de vote, dépouillement et proclamation des résultats	<b>Mercredi 21 juin 2023</b>
Proclamation des résultats	<b>Au plus tard le vendredi 23 juin 2023</b>
Ouverture de la période de recours contentieux	<b>À compter de la proclamation des résultats</b>
Délai de recours devant le CCOE	<b>Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats</b>

## ARRÊTÉ 2023-ELE-OSUEFLUVE-01

### FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

Pour le renouvellement des représentantes et des représentants du collège D (doctorants des laboratoires de l'OSU-EFLUVE) du Conseil de gestion de l'Observatoire des Sciences de l'Univers Enveloppes Fluides de la Ville à l'Exobiologie (OSU-EFLUVE) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

### ARTICLE 2 :

Le Directeur de composante ainsi que la Responsable administrative de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Créteil, le 28 avril 2023*

**Le Président de l'Université**

Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé  
**Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**